



**Fondation Alexis-le-Trotteur**  
**pour l'excellence sportive et culturelle inc.**  
140, rue St-Joseph Sud, Alma, Québec, G8B 3R1

FONDS DES ARTS ET DE LA CULTURE

# **Formulaire de demande de bourses**

Février 2008

**VOLET 1 : ARTISTE EN FORMATION**

**VOLET 2 : ARTISTE ET COLLECTIF D'ARTISTES PROFESSIONNELS**

**VOLET 3 : ORGANISME CULTUREL**

**Fondation Alexis-le-Trotteur**  
Programme de bourses  
Fonds des Arts et de la Culture  
Février 2008

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**  
**25 avril 2008 à 16 h 30**  
**ANNONCE DES RÉSULTATS**  
mai 2008

**Montant demandé**

\_\_\_\_\_ \$

Les bourses sont remises en  
un seul versement à moins  
d'avis contraire.

La demande de bourse doit être  
dactylographiée ou rédigée en caractères  
d'imprimerie. Les documents ne doivent être  
ni brochés ni reliés pour faciliter la  
photocopie.

**Veillez vous reporter au « Guide pour la présentation d'une demande de bourse » avant de remplir ce formulaire. ( annexe du formulaire )**

- VOLET 1 : artiste en formation**
- VOLET 2 : artiste et collectif d'artistes professionnels**
- VOLET 3 : organisme culturel**

**DISCIPLINE ARTISTIQUE** ( mentionnez la spécialité ou le domaine dans lequel votre projet s'inscrit )  
exemple : discipline Arts Visuels domaine Peinture

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Arts visuels</b>                          | <input type="checkbox"/> <b>Cinéma-vidéo</b>   |
| <input type="checkbox"/> <b>Nouveaux médias</b>                       | <input type="checkbox"/> <b>Métiers d'art</b>  |
| <input type="checkbox"/> <b>Chanson-variétés</b>                      | <input type="checkbox"/> <b>Danse</b>          |
| <input type="checkbox"/> <b>Musique classique et contemporaine</b>    | <input type="checkbox"/> <b>Théâtre</b>        |
| <input type="checkbox"/> <b>Musique de création</b>                   | <input type="checkbox"/> <b>Arts du cirque</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Arts multidisciplinaires</b>              | <input type="checkbox"/> <b>Littérature</b>    |
| <input type="checkbox"/> <b>Pratiques artistiques hors-discipline</b> |  |

**Spécialité, domaine ou genre** \_\_\_\_\_

**NATURE DU PROJET**

Titre du projet \_\_\_\_\_

Résumé ( pas plus de trois lignes)

\_\_\_\_\_

Durée du projet \_\_\_\_\_ Début (année/mois/jour) \_\_\_\_\_ Fin (année/mois/jour) \_\_\_\_\_

Durée du projet \_\_\_\_\_ Début (année/mois/jour) \_\_\_\_\_ Fin (année/mois/jour) \_\_\_\_\_

## COORDONNÉS

### **VOLET 1 : Artiste en formation**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ( Maison ) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ( Travail ) \_\_\_\_\_ Adresse site Web \_\_\_\_\_

### **VOLET 2 : Artiste professionnel**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ( Maison ) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ( Travail ) \_\_\_\_\_ Adresse site Web \_\_\_\_\_

### **VOLET 2 : Collectif d'artistes professionnels (nom du coordonnateur)**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ( Maison ) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ( Travail ) \_\_\_\_\_ Adresse site Web \_\_\_\_\_

Inscrivez le nom et le prénom des artistes participants au projet:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **VOLET 3 : Organisme culturel (nom du coordonnateur)**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ( Organisme ) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ( Maison ) \_\_\_\_\_ Adresse site Web \_\_\_\_\_

Ajoutez en annexe une résolution du conseil d'administration reconnaissant le coordonnateur comme responsable du projet.

SIGNATURE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

**Je déclare par la présente que les renseignements fournis sont véridiques et complets.**

Décrivez votre projet en annexe en indiquant entre autres, comment il s'inscrit dans votre démarche soit comme artiste en formation ou artiste et collectif d'artistes professionnels ou organisme culturel et en quoi sa réalisation a des effets sur l'ensemble de votre oeuvre et carrière ou votre travail de producteur et diffuseur.

Décrivez aussi clairement que possible le concept du programme de travail ou du projet.ou de la présentation.

Incluez un calendrier de travail indiquant les activités comprises dans le projet et le temps prévu pour chacune.

La description du projet devrait tenir compte des critères d'évaluation pour le programme de subvention, qui sont les suivants :

- la qualité artistique globale du projet (rigueur, contenu et originalité);
- la clarté des intentions ainsi que la qualité des stratégies et du processus proposés (y compris la faisabilité et la prévision budgétaire) ;
- la diversité des sources de financement;

Pour les organismes culturels :

- thématique
- artistes participants
- calendrier de réalisation
- lieu de présentation
- plan de promotion
- la diversité des sources de financement;

**Maximum quatre pages - grosseur de caractères 12 points ou 2 000 mots)**

## **INFORMATION FINANCIÈRE**

Le budget global du projet doit dépasser le montant demandé à la Fondation Alexis-le-Trotteur. Veuillez soumettre un budget total et équilibré ( dépenses et revenus ) et énumérer les sources de revenus. Indiquez si les montants ont été confirmés ou non. Indiquez quels sont les éléments de votre projet qui seront financés par la subvention de la Fondation Alexis-le-Trotteur.

### Dépenses admissibles pour le volet 1 et le volet 2

- frais de subsistance ( jusqu' à concurrence de 500 \$ par mois )
- frais d'exécution ( coûts liés à la location d'espace de production, matériels, soutien technique, etc...)
- frais de présentation ( transport, repas, logement, support d'un technicien, etc...)

### Dépenses admissibles pour le volet 2 :

- frais administratifs ( secrétariat, téléphone, poste, représentation, etc... )

### Dépenses admissibles pour le volet 3 :

- frais de présentation ( administration, cachet des artistes, transport, installation, services techniques )
- frais de promotion ( conférence de presse, vernissage, publication, carton d'invitation, etc..)

### **À noter:**

Les dépenses d'immobilisation ne sont pas admissibles pour aucun des volets.

**Joignez les renseignements détaillés sur une feuille séparée à la suite de la description du projet.**

## **DOCUMENTS D'APPUI**

Soumettez le matériel d'appui convenant au programme de travail ou au projet pour lequel vous présentez une demande. Il peut s'agir de diapositives ou de photographies (maximum 5), de bandes vidéo, de disques compacts, de cédéroms et DVD, manuscrits (maximum 5 pages), scénario, partitions, lettres d'entente ou de confirmation, etc...

- un curriculum vitae à jour (maximum 3 pages 8 1/2 par 11 po., texte à double interligne sur papier blanc);
  - études, principales réalisations, articles de presse
- pour un collectif d'artistes, vous devez présenter un curriculum vitae par participant;
  - études, principales réalisations, articles de presse
- pour un organisme, vous devez présenter un curriculum de votre organisation;
  - mandat et mission, membres du conseil d'administration, services offerts, principales réalisations, articles de presse

# GUIDE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE

MONTANT GLOBAL DISPONIBLE POUR LE PRÉSENT CONCOURS

**3 000,00 \$**

## ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE

Les individus qui souhaitent faire une demande au Fonds doivent résider de façon permanente sur le territoire de la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est.

Les organismes culturels et les collectifs d'artistes qui souhaitent faire une demande au Fonds doivent réaliser leurs activités sur le territoire de la M.R.C. Lac-Saint-Jean Est.

Un promoteur ne peut inscrire son projet à plus d'un volet. Chaque individu a droit à une bourse par année jusqu'à concurrence de trois. Le collectif d'artistes obéit aussi à cette règle concernant chacun des individus qui le compose. Un organisme culturel peut faire une demande de bourse par année.

Les demandes soumises pour des projets déjà réalisés ne sont pas admissibles.

## RÈGLE D'ÉVALUATION DES DOSSIERS

Les candidats et les organismes non retenus n'ont aucun droit d'appel. Ils peuvent toutefois formuler une nouvelle demande lors d'un concours ultérieur.

## VOLET 1 :

**Soutien au projet pour les artistes en formation démontrant un engagement exceptionnel dans une démarche artistique personnelle et autonome.**

### ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUE

Le demandeur n'ayant pas le statut d'artiste professionnel doit avoir atteint un niveau élevé de formation dans les arts et faire preuve par ses réalisations antérieures et son plan d'avenir d'une volonté de faire carrière dans ce domaine.

Le demandeur ne doit pas avoir reçu de subvention du Conseil des Arts et Lettres du Québec ou du Conseil des Arts du Canada.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- l'intérêt du projet pour l'artiste, la discipline ou son rayonnement dans le milieu;
- la clarté du projet et la présentation générale de la demande;
- le réalisme des prévisions budgétaires de la demande, la faisabilité et la garantie de réalisation du projet et la diversité des sources de financement.

## **VOLET 2 :**

**Soutien au projet pour les artistes et les collectifs d'artistes professionnels en début de carrière.**

### **DÉFINITION**

On entend par artiste professionnel celui qui se consacre principalement à la pratique de son art, participe ou oeuvre régulièrement à des représentations ou événements publics dans un contexte professionnel, reçoit une rémunération pour ses activités artistiques et est reconnu par ses pairs. Par collectif, nous entendons un regroupement d'artistes professionnels, légalement constitué ou non qui réalise ensemble, sur une base régulière ou ponctuelle, un ou des projets communs à tous. Chaque membre du collectif est un artiste professionnel et répond aux critères généraux et spécifiques d'admissibilité du Fonds des arts et de la culture aux individus.

### **ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUE**

- Ce volet vise avant tout à aider les artistes et collectifs d'artistes ayant moins de cinq ans de carrière.
- Le demandeur ne doit pas avoir reçu de subvention du Conseil des Arts et Lettres du Québec ou du Conseil des Arts du Canada.

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- l'intérêt du projet pour l'artiste, la discipline ou son rayonnement dans le milieu;
- la clarté du projet et la présentation générale de la demande;
- le réalisme des prévisions budgétaires de la demande, la faisabilité et la garantie de réalisation du projet et la diversité des sources de financement.

## **VOLET 3 :**

**Soutien au projet de mise en valeur des oeuvres de jeunes artistes professionnels présenté par un organisme culturel.**

### **ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUE**

Ce volet vise à aider les organismes culturels qui désirent créer un événement présentant les oeuvres d'artistes en début de carrière ( 5 ans et moins ).

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- l'intérêt du projet pour les artistes, la discipline ou le rayonnement dans le milieu;
- la clarté du projet et la présentation générale de la demande;
- le réalisme des prévisions budgétaires de la demande, la faisabilité et la garantie de réalisation du projet et la diversité des sources de financement.